

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION SOCIALE

62/1274 du 30/12/1982

DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.22024.

Portant Intégration et nomination de certains  
Candidats dans les cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I des Services Techniques (MINES)  
en tête GATSONONI Jean Claude.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

D.E.

D.C.F.

(/u la constitution du 8.7.79 ;  
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution du 8.7.79 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie A des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62/130/NF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et  
hiérarchie des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut  
général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/61/FP-ND du 26.3.63 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir  
les fonctionnaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-ND du 24.2.67 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et  
reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/198/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements  
individuels des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 4.4.79 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.81 au décret n° 80/644  
du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u la lettre n° 5532/MIN.DGTFP.DOB du Directeur de l'Orienta-  
tion et des Poursuites transmettant le dossier de l'intéressé ;  
(/u le Protocole d'accord du 5.8.70 signé entre la République  
Populaire du Congo et l'URSS.

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés les candidats, titulaires du Diplôme de Master Of Science en Génie (Spécialité Traitement des Minéraux (Titiles), obtenu à l'Institut Polytechnique de Donetsk (URSS), sont intégrés dans le 1<sup>er</sup> cadre de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommés au grade d'Ingénieur des Mines Stagiaire, indice 71D

M. - GABOUCHI Jean Claude né le 19 Mars 1955 à Ollembé.

M. - HOUNON Pierre né vers 1953 à Oboré.

ARTICLE 2. - Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30/12/1982

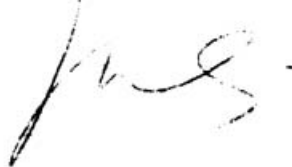
Le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de  
l'Energie,



Rodolphe A. D. A. D. A. -

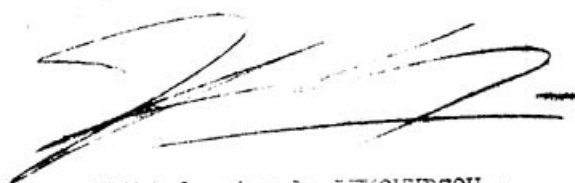
Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA. -

Colonel Louis SYLVAIN GOMI. -

Le Ministre des Finances,



Itih Ossetoumba LEMOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC.....1  
DGTFP/DFP.....3  
DFP/BST.....1  
D.B.....3  
MIE.....1  
DOSSIER.....6  
INTERESSES.....2  
SGCH/BO.....2. -